

NON-VIOLENCE



Vos dons pour la non-violence

Non-violence XXI – 47 avenue Pasteur, 93100 Montreuil Tél : (33) 1 45 48 37 62  
[coordination@nonviolence21.org](mailto:coordination@nonviolence21.org) – [www.nonviolence21.org](http://www.nonviolence21.org)  
Siret : 441 408 762 00025 - Compte bancaire : CCM 1027 06198 0003045194159

## RAPPORT D'ACTIVITE 2016 RAPPORT D'ORIENTATION 2017-2018

### Résumé synthétique.....2

#### I. Le financement des projets non-violents .....4

1. Projets financés en 2016 (annexe 2)
2. Procédure d'attribution des aides
3. Suivi et valorisation des projets financés

#### II. Faire connaître Non-violence XXI .....5

1. L'agenda de la solidarité
2. Les mini-guides
- 3 Les dépliant
4. La newsletter
5. La lettre aux donateurs

#### III Site Internet et réseaux sociaux .....6

1. Nouveau site internet de Non-violence XXI
2. Facebook et Twitter

#### IV. VIE ASSOCIATIVE .....7

1. Réunions statutaires et évolution du Bureau et du Conseil d'Administration
2. Communication entre Organisations Non-Violentes
3. Rencontres avec les fondations

#### V. Fonctionnement .....9

1. Stagiaires et volontaires en service civique
2. Comptabilité

#### VI. Bilan concernant les dons et ressources .....9

#### VII. NV-Day 2016 .....13

#### **Annexes :**

1. Rapport de la trésorière avec le bilan 2016, le Compte d'exploitation 2016 et le budget prévisionnel 2017-2018
2. Liste des aides financières accordées en 2016
3. Rapport d'activité 2016 du Fonds de dotation.
4. Capitalisation du N-V Day 2016
5. Compte-rendu de la rencontre avec les fondations octobre 2016.
6. Analyse de la défiscalisation des dons aux associations en France

**NB : Les orientations sont notées, s'il y a lieu, en bas de chaque paragraphe, en gras italique.**

## Résumé synthétique du rapport 2016 et des orientations 2017 :

2016 aura été une année de développement pour NVXXI :

1. Nos recettes de dons et le nombre de donateurs ont augmenté de façon significative, ce qui inverse la tendance des années précédentes. Après le déficit important de 2015, notre compte d'exploitation est excédentaire.
2. Bien que réduit à 3 co-présidents + le coordinateur, le bureau a régulièrement et efficacement fonctionné.
3. L'initiative du N-V Day du 14 mai 2016, malgré une audience en deçà de nos attentes (200 personnes pour 500 attendues !) a été un moment important de reconnaissance, de communion et de contacts entre les différentes forces non-violentes en France, ce qui était aussi un des objectifs.
4. Le Fonds de dotation a touché son premier legs et toute la complexe procédure s'est passée comme prévu. (voir rapport d'activité 2016 spécifique du Fonds de dotation)
5. En fin d'année, nous avons retrouvé une gestion sereine et bien organisée avec le recrutement d'un coordinateur très efficace.
6. Amélioration de l'instruction des demandes d'aide avec 4 instructeurs et l'utilisation de OneDrive pour partager l'accès aux dossiers.

Nous devons toutefois déplorer quelques points :

7. Le départ de 3 de nos associations membres : Le Cun/IECCC qui n'était plus actif depuis des années, la revue Non-Violence Actualité, en liquidation judiciaire depuis octobre 2016, et Equipe de Paix dans les Balkans, aujourd'hui dissoute, mais le renouveau est annoncé – voir ci-après point n°11.
8. Le site internet n'est toujours pas actualisé et animé correctement et son nombre de visites est en chute (350 visites par mois en fin 2016) ; les réseaux sociaux Facebook et Twitter, mis en place à l'occasion du N-V Day, n'ont pas été très actifs au-delà de juin.
9. Bien que nous soyons en recherche depuis 6 mois, nous n'avons pas encore trouvé de volontaire en service civique, notamment pour contribuer à notre site.
10. La perturbation et la perte de temps importante dues au vol d'un de nos ordinateurs sur lequel était installé le logiciel Access avec notre base de données donateurs.

Les deux années qui viennent devraient permettre :

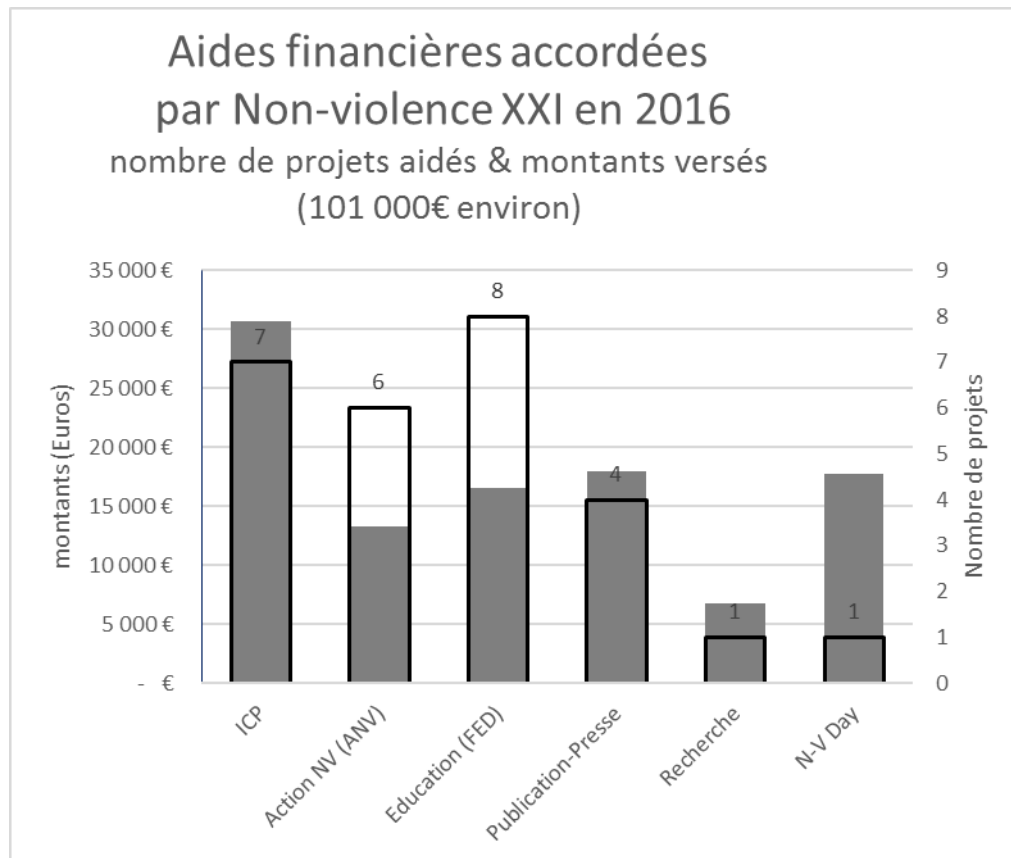
11. D'élargir NVXXI à d'autres forces non-violentes en France : adhésion proposée à 6 nouvelles associations, chacune d'entre elles représentative d'une approche non-violente différente : Association pour la Communication Non-Violente ; Les Amis de la terre ; Action Non-Violente-Cop21 ; L'Alliance citoyenne ; La Boîte militante (Les Désobéissants) et la revue Silence. Non-violence XXI devient de fait un lieu de référence de la non-violence en France. Cet apport va permettre d'élargir et de dynamiser le Conseil d'administration de NVXXI, l'instance principale de décision.
12. de relancer le fonds pour l'Intervention civile de paix, notamment à l'aide du Miniguide en cours de réactualisation depuis l'automne 2016. D'autres publications sont envisagées.
13. de relancer la capacité de gestion et de développement de l'« exécutif » de NVXXI :
  - Au moins 4 personnes dans le bureau
  - Une personne du bureau appuyant le salarié pour le développement du site internet.
  - Renforcement de la capacité et de la qualité d'instruction des dossiers de demandes.
  - Développement du suivi (post versement) des aides attribuées ; une proposition d'un bénévole est actuellement à l'étude (projet d'« Observatoire de la non-violence » de Michel Sylvestre).
14. de définir une stratégie à moyen et long terme de développement, basée sur la clarification, la communication et le renforcement de la notion de non-violence (« labellisation de la non-violence ») en s'appuyant sur 3 axes :
  - Poursuivre et renforcer les liens avec les associations membres
  - Etablir un partenariat actif avec les associations bénéficiaires non membres

- Se rendre plus accessible au grand public : vulgarisation de la non-violence, présentation plus attractive des actions soutenues, moyens de communication plus orientés vers les jeunes générations.
- Un dernier élément doit être considéré (mais peut-être pas lors de cette AG déjà chargée) : la consolidation de la reconnaissance de NVXXI, par la Direction générale des impôts, comme d' « intérêt général ». Ce point fait l'objet d'une annexe au rapport d'orientation en vue d'approfondissements ultérieurs ; en résumé :
- Grande fragilité actuelle de la reconnaissance d'« intérêt général » sur le thème de la non-violence.
  - Durcissement progressif depuis les années 2000 des contrôles (nombreux « rescrits de mécénats » négatifs).
  - A court terme, le droit de Non-violence XXI à faire des « reçus fiscaux » est complètement dépendant de la bienveillance et de l'indifférence (ou de la surcharge) des contrôleurs fiscaux.
  - A moyen et long terme, les solutions, éventuellement complémentaires, pourraient être :
    - La reconnaissance d'utilité publique (la RUP est probablement maintenant accessible à NVXXI : conditions atteignables par NVXXI + facilitation liée à la loi Hamon de 2014).
    - La fusion de l'association NVXXI dans le Fonds de dotation (facile, mais perte du fonctionnement démocratique).
    - Lancement d'une bataille juridique publique sur la définition d'intérêt général : refonte de l'article 200 en arguant que ni les droits de l'Homme, ni l'environnement, ni la paix, ni la non-violence, etc ... ne sont clairement reconnus d'intérêt général par la loi française actuelle.

# I. Le financement des projets non-violents

## 1. Projets financés en 2016 (voir détails dans annexe 2)

En 2016 Non-violence XXI a financé 28 projets (détails en annexe) pour un montant total d'un peu plus de 101 000€. Le tableau ci-dessous donne une ventilation par type de projet. Le projet du N-V Day a fait l'objet d'un traitement à part en raison de son importance et du fait qu'il a été directement mené par NVXXI. Par ailleurs, ce tableau ne prend pas en compte les projets des fonds affectés



Commentaires rapides :

- **ICP** : les projets sont importants et les montants en conséquence ; ils sont financés essentiellement sur les fonds attribués par la fondation « Un monde par tous », car les dons au fonds ICP sont en forte baisse.
- **Action non-violente** : les demandes sont très variées ; la référence non-violente est toujours bien vérifiée.
- **Fonds « Education »** : beaucoup de projets de taille moyenne et beaucoup de demandes refusées, notamment en Afrique ; plus grande rigueur des affectations en 2017 sur le critère de non-violence.
- **Publication-press** : un nouveau cette année : l'Alter JT ; les autres sont des financements réguliers assumés par la fondation UMPT.

Environ 1/3 des projets financés se sont déroulés hors de France (ICP essentiellement).

Le CA a refusé 11 demandes d'aides dont 8 concernaient des ONG en Afrique ; en effet, les demandes émanant d'Afrique sont de plus en plus nombreuses et le CA a émis des doutes sur notre capacité à contrôler l'usage des fonds attribués.

Non-violence XXI a poursuivi le soutien régulier à ses membres et partenaires de longue date tels que le MAN, ANV, le MIR, l'IRNC, la CANVA, mais ce sera la dernière année de soutien pour la revue NVA. (voir ci-après).

## 2. Procédure d'attribution des aides

Les procédures d'instruction des demandes de financement sont maintenant bien rôdées : il y a deux dates limites par an (**5 octobre et 5 mars**) pour la remise des demandes sur un format normalisé. Après

réception, une première analyse est réalisée par le coordinateur qui prépare le tableau qui sera proposé au CA. Puis les dossiers à étudier, mis à disposition de tous sur OneDrive, sont réparties entre les instructeurs (actuellement 4 : Eric Egbako, Adrien Roux, Patrick Lesauvage et François Marchand) ; les instructeurs prennent contact directement avec les demandeurs ; un bureau élargi à tous les instructeurs permet de finaliser le tableau d'affectation qui sera soumis au CA. L'ensemble de la procédure se fait selon des critères bien définis et qui figurent dans le règlement intérieur.

L'instruction des dossiers concernant les aides régulières est toujours assurée : pour 2017 il y a une aide régulière en moins (NVA) et une en plus (MAN)

Conformément aux orientations de l'AG de 2016, nous avons modifié les critères de sélection des projets :

- Privilégier la qualité des projets : en aider un peu moins, pour des sommes en moyenne plus importantes (éviter le saupoudrage qui cherche à donner un peu à toutes les demandes qui le mériteraient).
- Sélectionner plus sévèrement les projets africains, car ils sont de plus en plus nombreux à nous parvenir et notre contrôle sur leur réalisation est difficile.

***Orientations : A partir de 2017 Non-violence XXI veut renforcer ses capacités d'instruction des dossiers de demandes d'aides financières en s'appuyant sur une équipe d'instructeurs plus étoffée, avec des compétences diversifiées.***

### **3. Suivi et valorisation des projets financés**

Chaque projet financé par Non-violence XXI fait l'objet d'un suivi. Les associations ayant reçu une aide financière doivent rendre un rapport sur l'état d'avancement du projet et/ou sur son achèvement. Dans leurs comptes annuels doit apparaître la subvention reçue par Non-violence XXI

Les associations financées doivent aussi démontrer que les conditions particulières convenues pour l'octroi de la subvention ont été respectées (logo et lien de Non-violence XXI sur leur site Internet, encart dans leurs publications, photos, encarts publicitaires, distribution de documents de Non-violence XXI, etc.).

Sur 2015, nous avons fait le constat que cette procédure de suivi était encore incomplètement mise en place et devait être systématisée. Ce constat est renouvelé pour 2016 ! L'arrivée du nouveau coordinateur permet cependant d'espérer une amélioration à partir de 2017 et 2018.

***Orientations : En 2017, nous devons renouveler et compléter l'orientation de 2016, à savoir : « le bureau améliorera le suivi des aides financières, en utilisant l'outil OneDrive déjà en place pour les instructions, afin de rassembler dans le même fichier les demandes, leur instruction et leur suivi ». Un suivi plus personnalisé sera aussi mis en place.***

***La proposition d'un bénévole est actuellement à l'étude (projet d'« Observatoire de la non-violence » de Michel Sylvestre)***

## **II. Faire connaître Non-violence XXI**

### **1- L'agenda de la solidarité**

Non-violence XXI a renouvelé son partenariat avec Ritimo pour l'édition de l'agenda de la solidarité internationale. Non-violence XXI apporte une aide financière (1400 €). En échange, Non-violence XXI fait l'objet d'une présentation dans l'agenda, et reçoit cinq cents agendas qui sont proposés aux donateurs moyennant une participation.

Cet agenda est de plus en plus connu et Non-violence XXI est reconnu comme un relais de vente. Certes si les 500 exemplaires ne sont pas écoulés, le nombre d'agendas 2017 vendus (353, plus une cinquantaine distribuée gratuitement à des partenaires) a été beaucoup plus important que celui de 2016 (162). Non-violence XXI n'est pas organisée pour faire de la vente mais considère l'opération « Agenda » comme une action de communication et non comme une action pour percevoir une recette supplémentaire. L'opération est légèrement bénéficiaire en 2016 pour NVXXI.

***Orientations : Non-violence XXI continuera son partenariat avec Ritimo, mais recherchera des partenariats pour la revente des 500 exemplaires avec ses membres et partenaires qui ne sont pas dans l'Agenda : ANV, MAN, Arche, Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix, etc...NVXXI exigera aussi de rédiger deux pages sur un thème non-violent (absent exceptionnellement en 2016)***

*Il proposera aussi un aménagement du format pour que l'envoi individuel soit moins couteux (poids).*

## **2- Les mini-guides**

Non-violence XXI continue de distribuer ses 3 Mini-guides : Formations à la Non-violence ; Pratiques non-violentes d'aujourd'hui et Jeux-vidéo (pas de statistiques de distribution disponibles). Le Mini-guide sur l'intervention civile de paix est épuisé depuis 3 ans ;

Conformément aux orientations 2016, la réactualisation du Miniguide sur l'ICP a commencé en 2016 (avec l'aide du comité ICP et du MAN) ; elle devrait être achevée fin mars, ce qui permettra une réédition avant fin juin 2017.

### **Orientations :**

- ***Editer le Miniguide de l'ICP mis à jour en collaboration avec le Comité ICP et relancer sa distribution et la recherche de donateurs sur ce thème dans la deuxième partie de l'année.***
- ***Ré-actualiser le Miniguide des formations à la Non-violence pour la fin 2017.***

## **3- Les dépliants**

Le stock de dépliants du Fonds de dotation, qui inclut une description de Non-violence XXI et du Fonds de dotation, est encore important. Ce dépliant est envoyé à nos différents partenaires pour distribution lors d'événements publics.

## **4- La newsletter**

La Newsletter de Non-violence XXI est publiée environ tous les deux mois et envoyée à **8057 abonnés**. Deux newsletters ont été envoyées depuis l'arrivée du nouveau coordinateur en 2016. Il faudrait déterminer de manière plus claire si cette lettre doit paraître à échéance régulière, ou à l'occasion d'événements particuliers. La charte graphique a également été retravaillée afin de correspondre davantage aux couleurs du logo NVXXI.

## **5- La lettre aux donateurs**

Non-violence XXI informe de ses actions ses donateurs deux fois par an, grâce à la Lettre aux donateurs (4 pages papier). Elle est envoyée au printemps et à l'automne aux donateurs actifs, aux anciens donateurs, aux membres de Non-violence XXI et ses partenaires, bénévoles, etc (**1044** envois pour la dernière lettre).

Au cours des deux dernières années, la Lettre aux donateurs a voulu présenter un panorama varié des projets et associations financés, en mettant l'accent notamment sur les projets novateurs et audacieux. C'est l'envoi de ces lettres qui déclenche la grande majorité des dons.

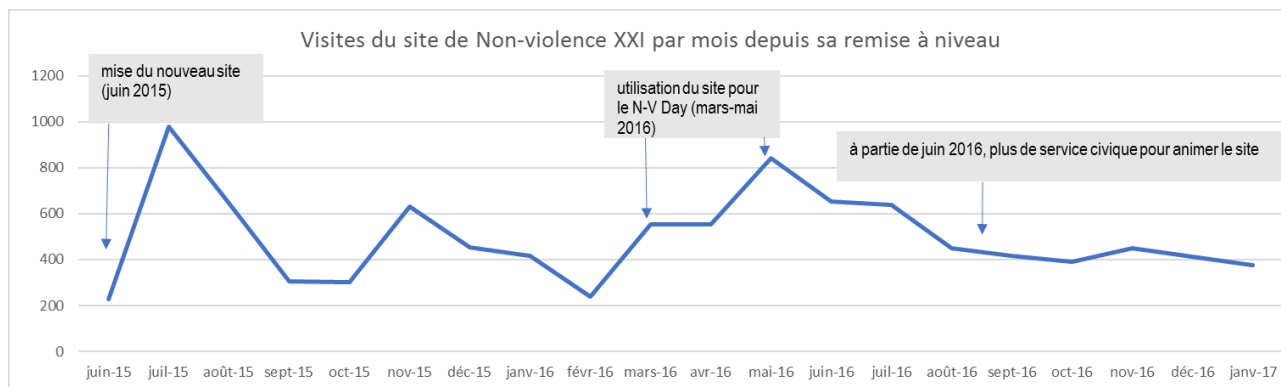
# **III. Site Internet et réseaux sociaux**

Il est établi que ces médias sont aujourd'hui essentiels pour communiquer. Un chapitre leur est donc consacré.

## **1- Nouveau site internet de Non-violence XXI**

Début juin 2015, Non-violence XXI a mis en ligne son nouveau site internet. Celui-ci a été complètement repensé sous la conduite de Patrick Lesauvage. Toutefois, notre site souffre depuis juin 2016 d'un manque d'animation et d'adaptation. La fréquentation est tombée progressivement à moins de 400 visites (ou « sessions ») par mois, ce qui est notoirement insuffisant.

Seul élément positif, les dons sur le site ont plus que doublé pour atteindre 4 593€ en 2016 mais c'est la première année où le TPE (Terminal de paiement électronique permettant le don par internet sur le site du Crédit Mutuel) a été opérationnel toute l'année. La procédure pour « faire un don en ligne » a été simplifiée au début 2016.



**Orientations : Rechercher des ressources humaines pour mettre à jour, animer et adapter le site. Plusieurs solutions :**

- **Permettre au coordinateur (qui est motivé) de dégager du temps pour s'occuper du site.**
- **Trouver un service civique (en cours).**
- **Rechercher d'autres ressources bénévoles, notamment avec l'arrivée de nouveaux membres et de nouveaux bénévoles (à mettre en place).**
- **Envisager le recrutement d'un stagiaire informatique à mi-temps pour NV-XXI ou mutualisé avec d'autres ONV intéressées**

## 2- Facebook et Twitter

Non-violence XXI informe aussi de ses actions via une page facebook et une page twitter réactivée depuis peu.

Pour la page Facebook, l'objectif minimum est toujours identique à celui des années précédentes, à savoir : publier un article au moins une fois par semaine. En général le volontaire en service civique est en charge de notre page. Le nombre de personnes qui aiment notre page a augmenté, passant 418 en mars 2014 à 650 en décembre 2015. Ils étaient 789 en février 2016.

En plus de la page Facebook, Non-violence XXI a choisi de créer une page Twitter en fin d'année 2015 à l'occasion du N-V Day 2016. Le but principal étant de relayer des informations brèves concernant des événements en lien avec la non-violence, ou d'aider à la promotion d'un événement.

Facebook et Twitter ont probablement peu ou pas d'impact direct sur les dons à Non-violence XXI mais ils contribuent à sa notoriété.

**Orientations : Communiquer de façon régulière sur les différents réseaux sociaux afin d'accroître le nombre de personnes qui nous suivent.**

**Orientations : Page à reprendre car pas du tout exploitée depuis le NV Day. Voir ci-dessus le problème des ressources humaines.**

## IV. Vie associative

### 1- Réunions statutaires et évolution du Bureau et du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni deux fois dans l'année, comme prévu dans les statuts. Le calendrier reste inchangé : une réunion du Conseil d'Administration au printemps où sont traitées les aides financières sur les dons reçus directement par NV-XXI l'année précédente. Un deuxième Conseil d'Administration en novembre où est traitée essentiellement la répartition des fonds de la fondation « Un monde par tous » pour l'année suivante.

Une réunion du Bureau est organisée avant chaque Conseil d'Administration afin de le préparer. Le Bureau se réunit physiquement ou par téléphone en général 2 à 3 autres fois dans l'année, afin de discuter et prendre des décisions sur les dossiers en cours. Un fonctionnement est envisagé avec TeamViewer ou autre outil pour permettre une meilleure participation à distance.

Le Bureau ne s'est réuni que 4 fois en 2016 (22 mars, 12 sept. 3 nov. 21 déc.), mais la période, très active, du N-V Day au printemps explique l'absence de bureau entre mars et septembre.

Outre les instructions des aides financières et la gestion courante de NVXXI, le bureau a beaucoup travaillé sur les adhésions et l'organisation de NVXXI :

- a. Radiations, validées par le CA de novembre 2016, de trois associations : EPB (dissoute), NVA (liquidation judiciaire depuis octobre) et IECCC (ex Cun du Larzac qui ne donne plus aucun signe d'activité depuis plusieurs années).
- b. Une ouverture vers d'autres ONV a été proposée au CA de novembre. Leurs candidatures devront être validées en assemblée générale. Il s'agit de : Association pour la Communication Non-Violente ; Les Amis de la terre ; ANV-Cop21 ; L'Alliance citoyenne ; La Boîte militante (Les Désobéissants) et la revue Silence. L'ONG Nonviolent Peaceforce, qui a un statut d'association 1901 française depuis décembre dernier, est aussi pressentie pour représenter plus complètement l'intervention civile de paix.
- c. Le chantier des personnalités membres de NVXXI a peu avancé (radiation et nouveaux). Seul HK a été contacté et devrait accepter. Ce sera donc encore d'actualité en 2017.
- d. Convoquer une AG par an. Plus conforme aux habitudes, et plus rigoureuse du point de vue du suivi des comptes, cette périodicité est prônée par le comptable.

***Orientations : Pour l'AG 2017, Non-violence XXI souhaite :***

- a. ***Valider les 6 candidatures de nouvelles ONV : ACNV ; Les Amis de la terre ; ANV-Cop21; L'Alliance citoyenne ; La Boîte militante (Les Désobéissants) et la revue Silence.***
- b. ***Renouveler et élargir son CA.***
- c. ***Revenir à quatre membres au sein de son Bureau. Les statuts prévoient 3 ou 4 membres du bureau.***
- d. ***Charger le bureau de rechercher une ou plusieurs ONV représentative(s) de l'ICP et de la solidarité internationale (NP, Comité ICP, ... ?)***
- e. ***Charger le bureau de clarifier la liste des membres personnalités de NVXXI et de l'élargir avec le souci de viser à la parité hommes / femmes.***

**2- Les fonctions de NVXXI au-delà de ses statuts.**

Les statuts de NVXXI, ont un objet limité à la recherche de fonds, à la distribution de ces fonds et à la communication sur la non-violence liée à l'activité de fundraising. De fait, NVXXI est devenu un lieu qui rassemble les différentes tendances de la non-violence en France et devient une référence non-violente à laquelle se réfèrent d'autres organisations non membres. NVXXI ne doit pas refuser ces fonctions, mais doit garder une distance suffisante vis-à-vis de ces fonctions de fait : nous détaillons un peu ci-dessous.

- **Labellisation non-violente** : un certain nombre de demandes de financement à NVXXI ne sont pas uniquement justifiées par le besoin d'argent, mais aussi par le besoin d'être reconnue comme agissant dans le cadre du développement d'une culture de non-violence. Le travail d'instruction des dossiers de demandes est et doit rester particulièrement pointilleux sur la garantie qu'apporte le demandeur en matière de non-violence.
- **Communications et mutualisations entre Organisations Non-violentes (ONV)** : Plus que jamais, Non-violence XXI continue à jouer un rôle de mise en relation entre les différentes Organisations Non-violentes, qu'elles soient ou non membres ou partenaires de Non-violence XXI. Ce rôle reprend souvent le vocabulaire devenu un « standard Non-violence XXI » de « mutualisation » des projets et, parfois, de fundraising (voir chapitre VI). L'association reçoit et transmet leurs informations, les met en relation entre elles et communique sur leurs activités dans nos divers outils de communication. Les assemblées de NVXXI sont aussi le lieu informel de rencontres.

Non-violence XXI dirige le public intéressé par la Non-violence vers les associations les mieux placées pour répondre à leurs intérêts particuliers.

***Orientations : Non-violence XXI souhaite maintenir ses pratiques actuelles :***

- a. ***Maintenir la solidité des instructions de dossiers de demande sur la « garantie non-violente » du projet.***
- b. ***Maintenir le critère de mutualisation des projets similaires dans les instructions de dossier.***
- c. ***Continuer d'accepter le rôle de mise en relation et de débat entre ONV, mais de façon marginale afin de ne pas se substituer à des organismes spécifiques de coordination.***



### 3- Rencontres avec les fondations partenaires

Le 17 octobre 2016, une rencontre à l'initiative de UMPT s'est tenue au siège de la FPH rassemblant Matthieu Calame, (MC) , Directeur FPH, Marie-Laure Muchery, (MLM), Responsable Fondations et Programmes Solidarités Internationales à la F.de F, Patrick Lescure (PL), président de UMPT, François Marchand, co-président de NVXXI et Johann Naessens, coordinateur de NVXXI . Nous avons eu un long échange de 2 heures autour de nos objectifs et des valeurs que nous défendons. La non-violence est comprise comme un concept transversal qui traverse toutes nos activités. Nous avons évidemment essayé de concrétiser des projets communs, mais cette première rencontre ne pouvait aboutir directement sur des actions. Voir plus de détails en annexe 5.

***Orientations : Non-violence XXI demande au bureau de suivre les contacts avec ces fondations partenaires ; une rencontre fin juin de 3 jours est prévue à l'occasion des 21 ans de UMPT.***

## V. Fonctionnement

La Coordination de Non-violence XXI était assurée depuis mars 2015 par Sarah Gangloff, en contrat à durée déterminée, à mi-temps. N'étant plus motivée par son poste, elle a été remplacée par Johann Naessens en septembre 2016 après un temps de recouvrement. Anne-Catherine Bisot tient le rôle de DRH vis-à-vis de notre unique salarié. L'arrivée de Johann Naessens a permis de commencer à restructurer et à consolider l'ensemble de la gestion de NVXXI.

### 1- Stagiaires et volontaires en service civique

Non-violence XXI a accueilli son troisième service civique de novembre 2015 à juin 2016 : Valentine Pignon qui a rempli avec succès la charge de coordination du N-V Day 2016. Les recherches d'un nouveau volontaire en service civique, qui serait notamment en charge de l'animation du site internet de NVXXI, sont restées infructueuses depuis octobre 2016.

***Orientations : Non-violence XXI souhaite continuer d'accueillir un volontaire en service civique, notamment pour l'animation de son site internet et des pages Facebook et Twitter.***

### 2- Comptabilité

Le cabinet Keystones assure la comptabilité de Non-violence XXI depuis septembre 2013. Le cabinet a mis en place en 2015-2016 une procédure de travail en collaboration avec la coordinatrice et le Bureau.

Le logiciel en ligne « Ibiza » permet la transmission dématérialisée, par le coordinateur, des pièces comptables. Le cabinet Keystones vérifie la cohérence et la validité de ces pièces, et effectue la saisie comptable, et vérifie . L'utilisation de ce logiciel permet à chaque personne habilitée (membre du Bureau ou salarié par exemple) de suivre l'évolution de la comptabilité et de consulter les différents documents : journal, grand livre, bilan, compte de résultat, justificatifs.

#### **Identification comptable des actions de communication de NV-XXI**

NV-XXI réalise de nombreuses actions de communication, On peut citer notamment, le NV-Day, les mini-guides, l'Agenda de la solidarité, certaines parties du site, les Newsletters. Sauf pour le NV-Day, ces dépenses sont actuellement considérées comme des dépenses de fonctionnement, ce qui nuit à « l'efficacité financière » de NV-XXI, qui se mesure comme pour les associations du même type par le ratio : (dépenses de fonctionnement) / (total des sommes collectées).

#### ***Orientations :***

**Identifier les dépenses liées à la communication sur la non-violence dans la comptabilité de Non-violence XXI pour ne plus les noyer dans les dépenses de fonctionnement. Cette proposition devrait intégrer un inventaire et une définition de ces actions et des types de dépenses qui pourront lui être affectées.**

## VI. Bilan concernant les dons et ressources

Le total des dons à destination des projets financés (hors fondations) en 2016 s'élève à :

➔ **58 631€** dont :

- 30 434 € pour les 4 fonds traditionnels

- 12 859 € pour les dons affectés (NVA , MAN, IRNC, Boîte militante) dont un gros don de 4500€
- 6 402 € pour le N-V Day (essentiellement via Ulule).
- 8936 € pour le fonctionnement de NVXXI (y compris les renoncations de remboursement de frais)

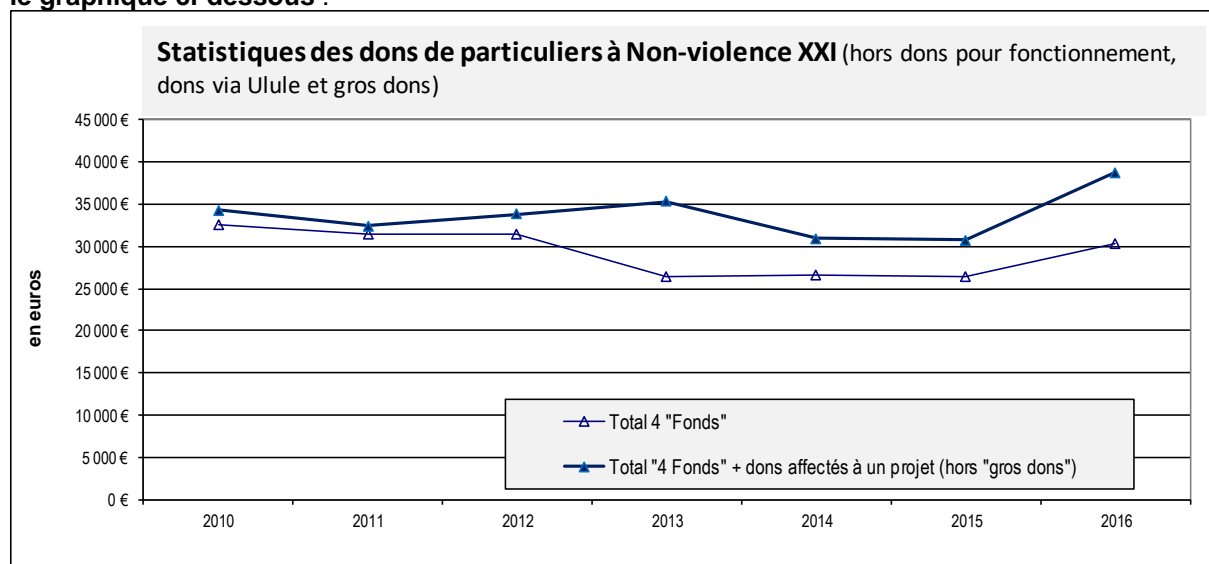
Ces dons incluent deux « gros dons » de 4500€ et de 5000€ qui ne sont pas dans les analyses statistiques qui suivent.

Le tableau suivant résume les statistiques de dons qui sont analysées dans la suite du rapport ; il concerne tous les dons réalisés par des particuliers (et quelques entreprises) à l'exception des dons sur Ulule, de quelques gros dons et des dons affectés exclusivement au fonctionnement :

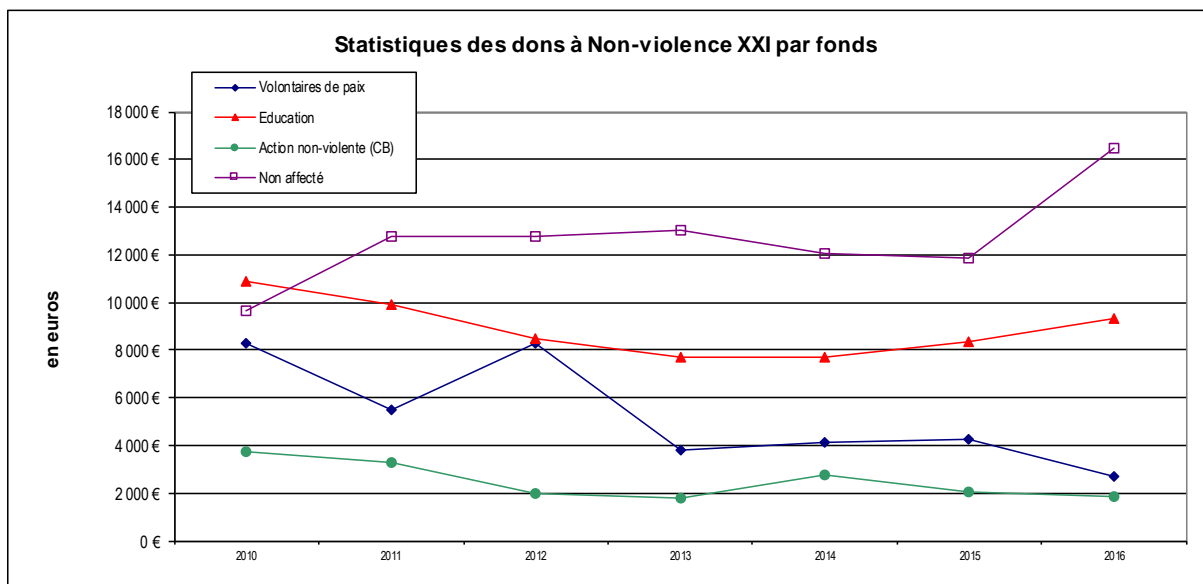
	Total 2016	EDU	ICP	ANV/CB	FNA	NVA	FANV	divers
Total des dons en €	38 793 €	9 515 €	2 600 €	1 816 €	16 503 €	5 400 €	2 199 €	760 €
Nombre de donateurs	345	74	39	23	138	54	14	3
Dons annuels moyens (par donateurs) & hors gros dons, N-V Day et fonctionnement	112 €	129 €	67 €	79 €	120 €	100 €	157 €	253 €

**Les dons ordinaires de particuliers** : la bonne nouvelle est la très nette inversion de tendance en 2016. Si on se limite aux 4 fonds de base de NVXXI (Education, ICP, Action NV et « non affecté ») les dons ont augmenté de 15% par rapport à 2015 et ont dépassé les 30 000€ (voir graphique ci-dessous), ce qui n'était pas arrivé depuis 2012. Il y a notamment un « effet NV-Day », difficile à mesurer.

**La remontée spectaculaire des recettes pour les dons de base (les « 4 fonds ») est illustrée par le graphique ci-dessous :**



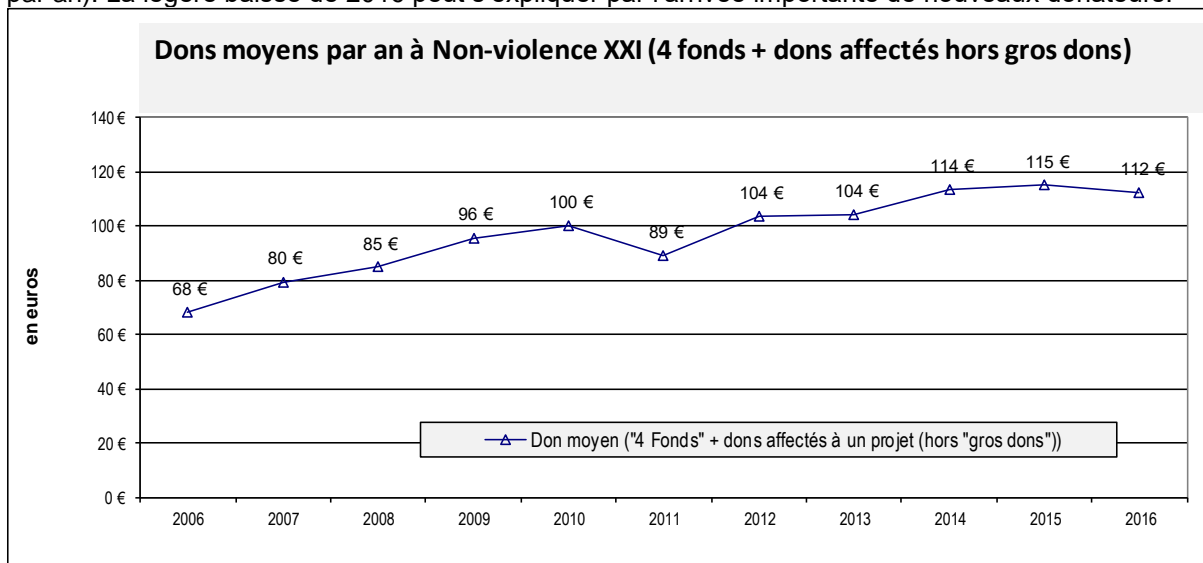
C'est le fonds « non affecté » qui augmente le plus ainsi que le Fonds « Education » dans une moindre mesure. Le fonds « ICP » s'écroule car il n'y a plus aucune promotion depuis plusieurs années (attente de la refonte du Miniguide sur l'ICP).



**Les dons affectés, non intégrés dans les graphiques ci-dessus, ont aussi été en croissance :**

- **La boîte militante (Désobéissants).** Les dons sont en net progressions depuis 3 ans que le dispositif est mis en place (prélèvement essentiellement)
- **NVA :** Il faut aussi signaler l'importance des dons à la revue Non-violence Actualité mis en place en urgence au vu de la situation économique grave de l'association qui a malgré tout été obligée d'arrêter son activité. Ils gonflent artificiellement les dons de 2016 et ont été séparés pour nos analyses.
- **Mignoned Ai'ta :** Nous avons mis en place un nouveau fonds affecté à la défense non-violente de la langue bretonne. Ce fonds est opérationnel seulement depuis la fin 2016.
- **3 autres fonds affectés existent :**
  - un au bénéfice du MAN qui devrait être supprimé car devenu inutile depuis que le MAN a recouvré le droit de faire des reçus fiscaux (mais il y a encore un donateur qui insiste !),
  - un fonds au bénéfice de l'IRNC (un seul donateur !)
  - et un fonds au bénéfice de la Coordination française pour l'éducation à la non-violence et à la paix totalement inactif depuis sa création.

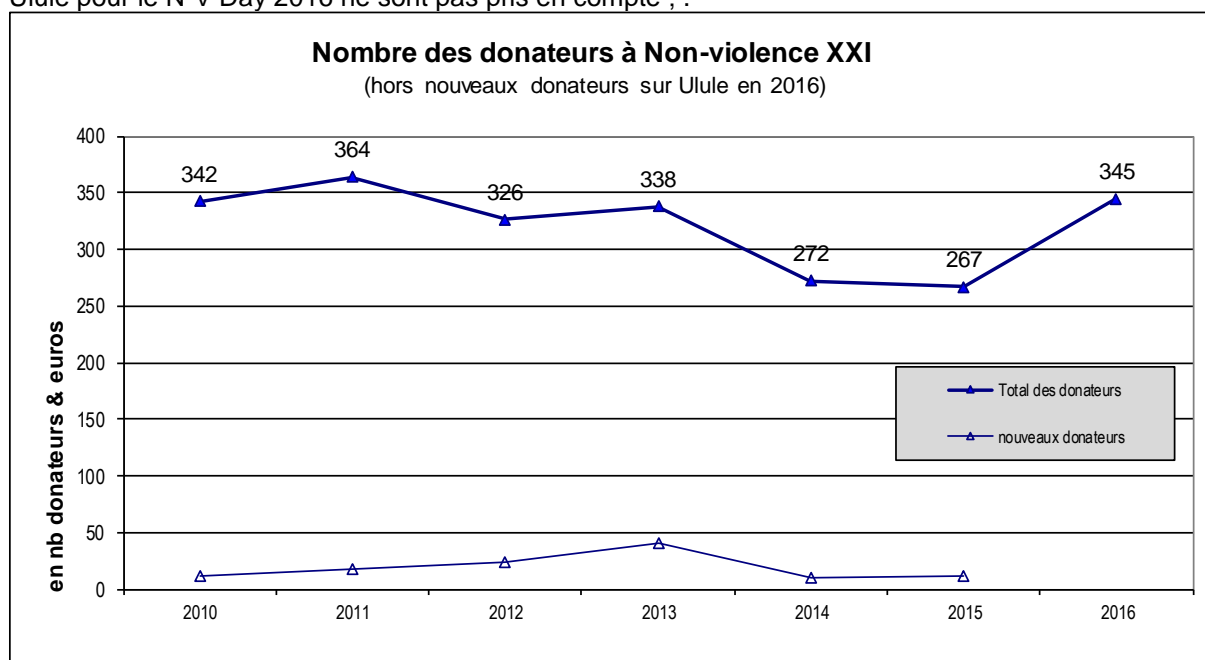
**La moyenne des dons est quasi stable ;** il s'agit du total des dons que peut effectuer un seul donateur dans l'année. Cette moyenne est très différente d'un fonds à l'autre (de 70€ par an à 170€ par an). La légère baisse de 2016 peut s'expliquer par l'arrivée importante de nouveaux donateurs.



**Le paiement par chèque** est le moyen le plus utilisé, mais la montée en charge des paiements par internet se poursuit (voir améliorations du site) ; les prélèvements automatiques ont légèrement baissé et les virements récurrents se maintiennent. Les dons via Ulule, exceptionnels en 2017, n'ont pas été intégrés à ce tableau.

Mode de paiement du don	Dons 2015 hors fonctionnement		Dons 2016 hors fonctionnement	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Chèque	18 886 €	61%	25 615 €	58%
TPE & Internet	2 033 €	7%	4 593 €	10%
Prélèvement automatique	9 069 €	29%	8 489 €	19%
Virement	800 €	3%	5 365 €	12%
<b>Total</b>	<b>30 788 €</b>	<b>100%</b>	<b>44 062 €</b>	<b>100%</b>

**Une remontée encore plus spectaculaire du nombre de donateurs** (sans compter les nouveaux donateurs sur Ulule). Cette progression doit être considérée avec prudence en raison du mode d'évaluation différent en 2016, suite au vol de notre ordinateur qui gérait le fichier Access des donateurs. En réalité, il y a une légère progression (4%) des donateurs sur les « 4 fonds » traditionnels et une montée du nombre de donateurs sur les fonds affectés. Par ailleurs les donateurs Ulule pour le N-V Day 2016 ne sont pas pris en compte ; .



Le crowdfunding (pour le N-V Day 2016) sur Ulule a permis recueillir 120 dons dont une bonne partie sont de nouveaux donateurs à NVXXI qui sont potentiellement des donateurs en 2017.

**Les gros dons** (9 500 euros) en 2016 concernent seulement un don pour NVA (4500€) et un don pour le fonctionnement (5000€); il n'y a pas eu de très gros dons dépassant les 10 000€ comme en 2014 ni en 2015. Ils sont liés à des hasards de « gros donateurs » ayant des disponibilités occasionnelles.

**Legs et donations** : la création du Fonds de dotation il y a 6 ans commence à porter ses fruits puisqu'un premier legs a été effectué en 2016 via le Fonds de dotation (détails dans le rapport d'activités du Fonds de dotation en annexe). Le Fonds de dotation a versé 12 000€ à Non-violence XXI pour la mise en place, la gestion et le suivi de l'utilisation des fonds pendant les 3 années qui viennent.

**Subventions de fondations** : le partenariat avec la Fondation « Un monde par tous » s'est poursuivi normalement et demeure la principale ressource de Non-violence XXI (71 500€ en 2016). Des changements dans la gouvernance de la fondation l'ont amenée à rediscuter avec Non-violence XXI de ce partenariat début 2016. UMPT souhaite continuer et demande à Non-violence XXI de mettre l'accent sur le côté « alternatives » des projets financés y compris les alternatives dans les formes

d'organisations sociales. UMPT est d'accord pour continuer à consacrer un montant partiel de sa subvention aux aides régulières de fonctionnement d'ONV. UMPT va aider Non-violence XXI à renforcer ses contacts avec la Fondation de France et probablement à reprendre contacts avec la Fondation Charles Léopold Meyer (FPH) et notamment son nouveau président. (voir annexe sur la rencontre avec ces fondations en octobre 2016)

**Subventions publiques** : la politique de Non-violence XXI n'est pas de faire appel aux dons publics sauf comme Fundraiser pour le compte d'autrui (projet AFD par exemple). Ce rôle convenant mieux aux ONV pour leurs projets sauf quand le rôle de « mutualisateur » de Non-violence XXI est pertinent. Suite à un appel d'offre de la région Ile de France en 2014, Non-violence XXI a sollicité et obtenu une subvention de 9000€ pour l'organisation d'un nouvel évènement de type N-V Day. Versée en 2015, cette subvention a été utilisée pour le N-V Day 2016 (voir ci-après).

**Orientations : il faut continuer la politique de l'année passée !**

- a. **Tirer parti des nouveaux donateurs acquis par le crowdfunding 2016 et, plus généralement, des participations de Non-violence XXI à des évènements (N-V Day, pétition « Je choisis la Non-violence », Forums, etc) pour développer des campagnes de dons en ligne sur le site de Non-violence XXI. Faire évoluer le profil de Non-violence XXI en vue d'attirer des donateurs plus jeunes (avec probablement des dons moyens plus faibles): messages, site internet et réseaux sociaux,... ?**
- b. **Poursuivre l'effort « classique » auprès des particuliers :**
  - **en renforçant l'utilisation du site qui est enrichi et permet des dons en ligne faciles**
  - **Relancer les fonds ICP et Action non-violente (campagnes spécifiques avec le nouveau miniguide ICP et les autres)**
- c. **Développer les contacts et les partenariats avec (au moins) la Fondation de France et la FPH.**
- d. **Poursuivre la politique de conventions avec des ONV qui souhaitent mettre en place un système de dons affectés.**

**Affecter le solde des dons destinés NVA au fonds « Education »**

## VII. NV-Day 2016

**Comme en 2013, Non-violence XXI a choisi d'organiser**, pour la seconde fois, une journée consacrée à la Non-violence. Non-violence XXI a souhaité rester essentiellement dans son rôle de Fundraiser et a demandé à deux partenaires, AFC (Fondation Corse i Umani) et le MAN, de co-organiser l'évènement auxquels se sont joints 15 autres partenaires. La journée était centrée sur le thème « La non-violence dans la ville » et s'est déroulée le 14 mai 2016, Salle Jean Dame, 17 rue Léopold Bellan, 75002 Paris. L'évènement alternait des tables rondes (avec des interventions de chercheurs et de militants sur la non-violence, d'artistes, de « grands témoins » apportant une vision plus extérieure, des jeux coopératifs, des exercices pratiques et mini-ateliers, un mini-concert. Une pétition symbolique « Je choisis le non-violence » a recueilli plus de 3000 signatures à cette occasion. Bien que l'assistance ait été en deçà de nos attentes (200 personnes pour 500 attendues !), ce deuxième N-V Day a été un moment important de reconnaissance, de communion et de contacts entre les différentes forces non-violentes en France, ce qui était aussi un des objectifs. Voir un compte-rendu détaillé dans le document de capitalisation en annexe de ce rapport.

Par ailleurs l'évènement a pu être financé essentiellement par une subvention du Conseil régional d'Ile de France et un financement participatif sur Ulule. Non-violence XXI a investi sur ses fonds propres environ 2000€, y compris le coût du poste à Mundo-M. Le budget (hors participations en nature de la mairie du 2<sup>ème</sup> et des partenaires) atteint 17 500€, ce qui est d'un rapport « qualité-audience / prix très élevé.

**Orientations : La formule N-V Day adoptée par Non-violence XXI et ses partenaires sera sans doute poursuivie, mais doit être revue avant de relancer l'évènement. Il n'y aura pas de N-V Day en 2017, ni en 2018.**

### Annexes :

1. Rapport de la trésorière avec le bilan 2016, le Compte d'exploitation 2016 et le budget prévisionnel 2017-2018
2. Liste des aides financières accordées en 2016

3. Rapport d'activité 2016 du Fonds de dotation.
4. Capitalisation du N-V Day 2016
5. Compte-rendu de la rencontre avec les fondations octobre 2016.
6. Analyse de la défiscalisation des dons aux associations en France